

## COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 18 septembre 2023 à 20 h 30

Convocation du 12 septembre 2023

**Étaient présents :** Mathilde PLU, Laurent COCHONNEAU, Christian BARBEAU, Marie-Line REVEL, Christophe LALOU, Claudine BIZOT, Jean-Yves BOURGE, Laura COUTABLE, Raphaëlle DUCHESNE

**Étaient absents excusés :** Alexis COME pouvoir à Marie-Line REVEL

Sophie GIRARD pouvoir à Laura COUTABLE

Sébastien PIERRE pouvoir à Christophe LALOU

Michel DEROUINEAU pouvoir à Christian BARBEAU

**Étaient absents non excusés :** Christophe GALASSO, Anne-Sophie MAZE, Béatrice LEVASSEUR, Christophe POMMIER,

**Secrétaire de séance :** Claudine BIZOT est désignée en application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité sur cette décision.

---

### ORDRE DU JOUR :

- ❖ Démission d'un conseiller municipal
- ❖ Nomination d'un nouveau conseiller au SIVOM et au CCAS
- ❖ Délibérer sur le devis de l'architecte
- ❖ Délibérer sur le règlement intérieur
- ❖ Nomination d'un enseignant pour l'étude encadrée école élémentaire Roland Deret pour l'année scolaire 2023-2024
- ❖ Fixation du prix de la séance d'étude encadrée pour l'année 2023-2024
- ❖ Plan de relance : subvention travaux de la MAM et de la place du Mail
- ❖ Délibérer sur la numérotation du lotissement les clos des noisetiers (tranche 2)
- ❖ Tirage au sort des jurés d'assise pour l'année 2024
- ❖ Délibérer pour la convention avec Caniroute
- ❖ Présentation du rapport de gestion des ordures ménagères
- ❖ Délibérer pour la numérotation des habitations et changement de nom de voies et lieux-dits (La Pintièrre)
- ❖ Décisions prises par délégations
- ❖ Points sur les commissions.
- ❖ Questions diverses.

---

#### ❖ **Démission d'un conseiller municipal**

Mathilde PLU présente la démission de Gautier MICHELIN de son poste de conseiller municipal.

#### ❖ **Nomination d'un nouveau conseiller au SIVOM et au CCAS**

Mme la maire demande aux membres du conseil municipal lequel d'entre eux souhaite postuler au SIVOM et au CCAS.

Marie-Line REVEL postule au CCAS.

Claudine BIZOT postule au SIVOM.

Mme la maire propose aux membres du conseil municipal de valider ses deux propositions.  
Ceci exposé et après en avoir délibéré les élus acceptent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 13

❖ **Délibérer sur le devis de l'architecte**

Laura COUTABLE présente le devis du cabinet d'architecture Thomas DONADIO qui se divise ainsi : l'étude préliminaire, l'avant-projet, l'élaboration du dossier de permis de construire, le projet de conception générale, l'assistance pour la passation des contrats de travaux, l'assistance aux opérations de réception.

Le montant des honoraires est de 27 000 € HT soit 32 400 € TTC.

Mme la maire demande si les élus ont des questions ou des interrogations diverses.

Mme la maire propose de passer au vote.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil municipal approuvent ce devis.

Pour 11 abstentions 2

❖ **Délibérer sur le règlement intérieur**

Mme la maire présente les observations émises par le Comité Social Territorial du 23 juin 2023 qui sont les suivantes :

Page 21 : un registre côté en santé et sécurité au travail doit être ouvert dans chaque service. Indiquer le lieu de consultation de ses registres. En revanche, un seul exemplaire du registre des dangers graves et imminents est nécessaire, son lieu de consultation doit être connu de tous, le service RH est l'emplacement à privilégier.

Page 25 : il est indiqué que tous les postes de la commune peuvent être concernés par un contrôle par le biais d'un test salivaire. Un règlement intérieur ne peut contenir de disposition prévoyant qu'un test salivaire pourra être imposé à tout agent soupçonné d'être sous l'emprise de substances illicites. Une telle mesure, par sa généralité, excède le niveau de sujétions que l'employeur peut imposer en vue d'assurer la sécurité. Elle ne peut se justifier que pour les agents effectuant certains travaux. Il est donc nécessaire d'examiner les activités dangereuses dans chaque service. Lister les plus sensibles.

Pour la page 21 les modifications ont été apportées et un seul exemplaire du registre des dangers graves est mis en place.

Pour la page 25, une liste des tâches dangereuses a été réalisée et ajoutée au règlement.

Suite aux modifications apportées par le comité social territorial et dont la commune a tenu compte, madame la maire propose aux membres du conseil municipal de valider le règlement intérieur de la commune.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil municipal approuvent cette proposition.

Vote pour 12 abstention 1

Annexe 1

❖ **Nomination d'un enseignant pour l'étude encadrée école élémentaire Roland Deret pour l'année scolaire 2023-2024**

Une étude encadrée à l'école élémentaire Roland Deret est mise en place le jeudi de 16 h 30 à 17 h 30, M. BLAISON est proposé pour en assurer la surveillance pour l'année scolaire 2023/2024.

Le coût pour la mairie est de 24,43 € par heure.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 13

L'étude encadrée débutera le jeudi 5 octobre 2023.

❖ **Fixation du prix de la séance d'étude encadrée pour l'année 2023-2024**

Christophe LALOU demande à garder le même tarif pour l'année 2023/2024 que celui de l'année scolaire 2022/2023 soit 1.80 € la séance.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil acceptent à l'unanimité que le tarif de l'étude surveillée reste inchangé.

Vote pour 13

❖ **Plan de relance : subvention travaux de la MAM et de la place du Mail**

Madame la maire demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer l'avenant concernant l'article 7 de la convention de relance territoires-département 2020/2022. Il sera ainsi rédigé :

**Modification de la « durée » de la convention :**

L'échéance de la convention initialement prévue au 7 janvier 2023 est reportée pour permettre à la commune de finaliser le projet pour lequel/lesquels elle a obtenu le versement d'une subvention dans le cadre du plan de relance départemental.

En conséquence de quoi, l'article 7 est modifié comme suit :

**Article 7 : durée**

Le territoire dispose jusqu'au 30 juin 2024 pour réaliser l'action, payer les dépenses correspondantes avec un délai de six mois complémentaires pour transmettre l'ensemble des justificatifs nécessaires au mandatement de l'aide départementale.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 13

❖ **Délibérer sur la numérotation du lotissement les clos des noisetiers (tranche 2)**

Mme la maire propose aux membres

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant :

L'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination de la voie nouvelle reliant la tranche 1 du lotissement le clos des noisetiers à la tranche 2 du même lotissement, du nom de « le clos des noisetiers » du numéro 24 au 45, adopte la dénomination « le clos

des noisetiers » charge madame la maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil municipal approuve l'unanimité cette proposition.

Vote pour 13

❖ **Tirage au sort des jurés d'assise pour l'année 2024**

Les jurés tirés au sort en 2023 pour la liste de 2024 sont : Philippe KOLBASSINE-TROLE, Louis HERON, Isabelle PASQUIER, Nathalie LEBAUDY, Marie-Hélène BOULEAU, Ophélie VINETTE.

❖ **Délibérer pour la convention avec Caniroute**

Christophe LALOU présente la convention CANIROUTE pour l'accueil des animaux pour l'année 2024 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2024 :

- La capture des animaux errants (chiens, chevaux et autres ...)
- La capture des animaux dangereux (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie) et leur placement en boxes sécurisées
- Le transport des animaux décédées, de jour comme de nuit, y compris les jours fériés
- L'évacuation vers les fourrières 24h/24h
- L'identification des animaux tatoués ou identifiables par puce électronique
- L'assistance vétérinaire.

Cette prestation aura un coût annuel de 3 278 € soit 1.60 € par habitant.

A la restitution de l'animal, le propriétaire devra s'acquitter des frais de restitution incluant le coût d'identification auprès de la centrale canine, des frais de garde, de tatouage et de vaccination.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil municipal acceptent à cette proposition.

Pour 12            abstention 1

❖ **Présentation du rapport de gestion des ordures ménagères**

Claudine BIZOT explique que dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative concernant les déchets ménagers, en 2025, il est prévu pour 2024 sur toutes les communes de la communauté de communes, la distribution de composteurs aux foyers non équipés.

Des composteurs collectifs sont prévus pour les ménages habitants dans des logements sans jardin. Des seaux pour leurs déchets compostables leurs seront distribués. Nous devons décider du lieu d'installation de ces composteurs collectifs.

La distribution des composteurs est prévue en début d'année 2024, des précisions seront communiquées prochainement après les réunions de travail de la commission « gestion des déchets » de la communauté de communes.

Une formation sera peut-être proposée à un agent technique de la commune, afin qu'il puisse répondre au mieux aux questions des habitants. Cette formation sera donnée par Madame Sabrina FAVRETTO, guide composteur, embauchée depuis cet été par la communauté de commune.

❖ **Délibérer pour la numérotation des habitations et changement de nom de voies et lieux-dits**

Madame la maire fait part au conseil municipal des problèmes récurrents rencontrés par l'adressage. De plus, pour l'implantation de la fibre optique, elle propose au Conseil Municipal de procéder au changement de nom de certains lieux-dits et voies ainsi qu'à la numérotation des maisons.

L'exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

Décide de procéder au changement des noms de lieux-dits et à la numérotation des maisons tels que récapitulés dans le tableau mis en annexe,

Charge madame la maire de prendre l'arrêté municipal relatif au numérotage des maisons,  
Charge madame la maire de notifier cet arrêté de numérotation auprès des propriétés concernées,

Charge à madame la maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération et transmettra la liste des habitations au service des Impôts Fonciers.

Num Voie	Extension voie	Libellé voie	ID parcelle
89	A	ROUTE DE LA PINTIERE	B 873
89	B	ROUTE DE LA PINTIERE	B 874
24		CLOS DES NOISETIERS	A 2719 p / A2721p
26		CLOS DES NOISETIERS	A 2719 p / A2721p
28		CLOS DES NOISETIERS	A 2719 p / A2721p
30		CLOS DES NOISETIERS	A 2719 p / A2721p
32		CLOS DES NOISETIERS	A 2719 p / A2721p
34		CLOS DES NOISETIERS	A 2719 p / A2721p
36		CLOS DES NOISETIERS	A 2719 p / A2721p
38		CLOS DES NOISETIERS	A 2719 p / A2721p
31		CLOS DES NOISETIERS	A 2719 p / A2721p
33		CLOS DES NOISETIERS	A 2719 p / A2721p
35		CLOS DES NOISETIERS	A 2719 p / A2721p
37		CLOS DES NOISETIERS	A 2719 p / A2721p
39		CLOS DES NOISETIERS	A 2719 p / A2721p
41		CLOS DES NOISETIERS	A 2719 p / A2721p
43		CLOS DES NOISETIERS	A 2719 p / A2721p
45		CLOS DES NOISETIERS	A 2719p / A 2721p

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 13

Les personnes concernées par les changements d'adresses recevront la délibération et un courrier.

## ❖ Points sur les commissions

### Commission urbanisme

Laurent COCHONNEAU propose une réunion le 17 octobre 2023.

Christian BARBEAU indique qu'une réunion liaison douce le 28 septembre 2023.

### CCAS

Claudine BIZOT indique aux membres du conseil municipal qu'elle va proposer aux membres du CCAS de voter une aide aux rescapés du tremblement de terre au Maroc.

Laura COUTABLE demande pourquoi une aide pour le Maroc et pas pour la Lybie.

Claudine BIZOT va voir avec le CCAS.

Ensuite elle demande à la maire si le conseil va voter aussi une aide.

Laurent COCHONNEAU dit que le conseil et le CCAS c'est le même budget.

Christian BARBEAU pense qu'il faut d'abord aider ceux en France.

### Commission scolaire

Laura COUTABLE indique que la commission scolaire n'a pas appréciée l'article que les parents d'élèves ont donné à la presse suite aux problèmes de la fermeture de classe de l'école Roland DERET.

Christophe LALOU indique qu'il était à l'Assemblée Générale de l'APE Roland DERET. Le président a remercié la commune pour son soutien tout au long de l'année et il a remercié les employés communaux.

Christophe LALOU constate que comme dans beaucoup d'association les parents étaient peu présents lors de l'AG.

Marie-Line REVEL indique que le pot de rentrée se déroulera le 2 octobre 2023.

### Commission senior

La commission a décidé de faire qu'un colis pour les aînés de la commune.

Le repas n'aura pas lieu et la commission réfléchit à un goûter avec les anciens de Laigné en Belin pour l'année prochaine.

Mme la maire s'est rendue à la passation de pouvoir entre les deux adjudants chefs, le nouvel adjudant est Ludovic LEROUX.

## ❖ Questions diverses

### Convention de cession d'un abri bus pour l'euro symbolique

Mme la maire explique que la région des Pays de la Loire détentrice des abris bus les cède aux communes pour l'euro symbolique, suite à leur remplacement. A ce jour seul celui situé sur le parking du centre social a été changé.

Il est demandé aux élus leur accord afin de signer cette convention. La charge des abris bus sera ensuite aux mains de la commune.

Mme la maire demande aux membres du conseil municipal leur accord afin de signer la convention de cession d'un abris bus.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les élus approuvent cette proposition.

Vote pour 12                      abstention 1

Prochaines réunions :

Conseil municipal le 23 octobre 2023

Conseil municipal le 13 novembre 2023

Levée du conseil à 22 h 30

Le Secrétaire de séance,  
Claudine BIZOT

La Maire,  
Mathilde PLU